

Descriptif du graphique de répartition du coût complet par étape technique en 2016



La répartition se fait comme suit :

- pré-collecte et collecte : 43 % ;
- transport : 9 % ;
- traitement : 37 % ;
- enlèvement des Déchets dangereux des ménages (DDM) : 1 % ;
- autres charges : 0,2 % ;
- fonctionnelles : 9 % ;
- prévention : 1 %.